

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2021**

Régulièrement convoqué le 3 juin 2021, le conseil municipal s'est réuni le 7 juin 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Michèle DORIN, Vincent JACQUET, Julie JUGNET, Sébastien PRADES, Jean-François SANVERT.

Absent et excusé : néant

Mme DORIN Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 3 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune :** la question nous est posée d'accepter ou non l'étude d'un projet d'implantation de 3 éoliennes, une sur le territoire de Matour et deux sur le territoire de Saint Pierre.

La commune de Matour souhaite connaître la position de Saint Pierre. Après discussion la décision est mise au vote :

Contre la poursuite du projet : 8 voix abstentions : 2

Un courrier sera rédigé à l'intention du maire de Matour pour l'informer de la décision de Saint Pierre.

- **Coupe de foin :** La proposition de Mr Prades pour un montant de 262 € est retenue.
- **Travaux de voirie dans la rue du puits :**
Au devis initial de 9400 € s'ajoute la somme de 6600 € HT pour que l'entreprise Thivent qui est en charge du chantier goudronne jusqu'aux pieds de murs. Le conseil accepte le devis supplémentaire qui permettra de renforcer et solidifier les bas-côtés et d'obtenir un meilleur résultat visuel.

➤ **Questions diverses :**

Autorisations de buvettes : En ce qui concerne le rallye puissance 5, nous ne savons toujours pas s'il se déroulera en présence du public ou sans public. S'il doit se faire sans public, il n'y aura pas possibilité de buvette. En ce qui concerne les autres petites manifestations, les autorisations de buvettes temporaires peuvent être acceptées sous réserve que les organisateurs mettent en place toutes les mesures permettant de garantir la plus grande sécurité sanitaire.

Proposition d'achat de bois sur une parcelle située à la Place : La SARL Eau Energie de Saint Igny de Vers 69 propose d'acheter le bois d'une parcelle de feuillus. Ne sachant pas dans quel état est le bois, il est convenu que Messieurs Sanvert et Béliard effectueront un état des lieux et que la question sera rediscutée au cours d'un prochain conseil.

Employé de commune : La mise en place d'une fiche de « travaux à prévoir » est effective. Cette fiche liste de façon non exhaustive les travaux (importants ou non) qui sont à effectuer dans les jours à venir. Elle est mise à jour chaque semaine. Elle ne recense pas les travaux habituels dont la mise en œuvre reste à l'initiative de l'employé communal. Chacun des élus devra être attentif aux menus travaux qui seraient urgents et transmettre à Mr Bamet qui verra ensuite avec Mr Rotival. La question du matériel est posée.

Permanence de Villages solidaires : une permanence a été organisée en mai et elle a été complète (5 personnes reçues). Une nouvelle date est proposée le 22 juin.

Fibre optique : Une nouvelle entreprise va intervenir pour l'installation de la fibre optique. C'est la troisième qui reprend ce dossier. Un rendez-vous est pris avec eux semaine 24.

Club 205 GTI : L'association nous informe de son passage dans le village le 28/08/21 entre 13 et 19h.

Lettre municipale : L'objectif est qu'elle soit envoyée d'ici fin juin. De nombreux points sont déjà listés et chacun est invité à transmettre ceux qu'il souhaiterait ajouter.

City Stade : lecture du courrier d'une habitante sollicitant l'installation de jeux pour les grands enfants et la plantation d'arbres pour l'ombre. Un contrôle des jeux est prévu prochainement et un point sera fait à la suite. Une réponse sera envoyée à cette dame pour information.

Terrain à proximité du cimetière : lecture du courrier de Mr Waltisberger qui souhaite connaître comment est classé son terrain et son degré de viabilisation. Un courrier de réponse sera rédigé.

Fleurissement : Le conseil est informé de la démission du président de l'association Saint Pierre en Fleurs.

La parcelle à l'entrée de Saint Pierre sera entretenue par la commune et des vivaces seront replantées à l'automne.

Jurés d'assises : le tirage des jurés aura lieu le 5 juillet à la Chapelle de Guinchay. La commune sera représentée par Mr Sanvert.

Recensement de la population : Après avoir été repoussé d'un an, il est toujours programmé pour 2022. Un allègement du travail des assesseurs est prévu. Il faut de nouveau nommer un coordonnateur et Madame Lacourtablaise est de nouveau reconduite dans cette fonction.

Changement de logiciel comptable : le déploiement de la nomenclature M57 est prévu pour le 01/01/2024. Il est possible de le tester avant et Madame Lacourtablaise souhaite que cette phase soit mise en place en 2023.

Elagage : Dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des lignes électriques, Enedis a programmé un élagage sur la commune sur une période allant de juin à septembre 2021. Ces travaux sont confiés à l'entreprise SAS FORESTLAG.

Eclairage public : Plusieurs habitants du bourg ont émis le souhait du retour de l'éclairage public jusqu'à 23h. Le conseil décide donc de remettre les horaires d'extinction de 23h à 6h du matin.

SIRTOM : Réunion du 18 mai : des ateliers ont été organisés pour expliquer ce qui a été effectué. Un autre atelier aura lieu le 25 juin de 14h à 17h. A partir du 01/01/2024, nous ne devons plus mettre de bio déchets dans les poubelles noires. Il faudra descendre de 55kg/habitant de déchets à 35 kg/habitant en 2023. Il va être indispensable de communiquer sur le sujet et le SIRTOM souhaite organiser des réunions publiques dans ce sens.

Il est souhaité qu'une poubelle jaune soit installée près de la poubelle de verre afin que les personnes ne mettent pas les bouchons dans la poubelle à verre mais bien dans la poubelle jaune.

Information : Mr Prades nous informe que les répétitions de théâtre dans la salle des fêtes devraient reprendre dans le courant du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 23h30